

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE CHOMERAC



Extrait du registre des délibérations

Séance du Conseil d'administration du CCAS du 27 mars 2023

Nombre de conseillers élus : 17

Membres en fonction : 16

Membres présents : 12

Membres absents excusés avec procuration : 2

Membres absents excusés sans procuration : 2

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni à la mairie de Chomerac à dix-huit heures, sur la convocation de Monsieur le Président en date du vingt mars deux mille vingt et trois et sous la présidence de la Vice-Présidente, Madame ISABELLE PIZETTE.

Membres présents :

La Vice-Présidente : Isabelle PIZETTE

Les membres du conseil d'administration : Brigitte RIBES ; Christine BUTEZ ; Marc CHALABREYSSE ; Nicole CROS ; Laurent DESSAUD ; Amélie DOIRE ; Michèle LEVEUGLE ; Roland MARTIN ; Adeline SAVY ; Maurice SOUCHE ; Laurie VERNET

Membres absents excusés ayant donné procuration : Dominique MONTEIL (procuration à Adeline SAVY) ; Carole RIOU (procuration à Nicole CROS).

Membres excusés sans procuration : Benoît MONTICCIOLO ; Patrick TRINTIGNAC.

Secrétaire de séance : Adeline SAVY

Délibération n° 2023_03_27_03

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Isabelle PIZETTE

Madame Isabelle PIZETTE présente au conseil d'administration le compte administratif 2022 du CCAS. Elle évoque le détail des dépenses et des recettes pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montants réalisés	Chapitres	Montants réalisés
011 – Charges à caractère général	18 805,09 €	013 – Atténuations de charges	0,00 €

DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montants réalisés	Chapitres	Montants réalisés
012 – Charges de personnel	323,00 €	70 – Produits des services, domaine...	674,14 €
014 – Atténuations de produits	0,00 €	73 – Impôts et taxes	0,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	3 999,98 €	74 – Dotations, subventions, participations	0,00 €
66 – Charges financières	614,87 €	75 – Autres produits de gestion courante	15 703,86 €
67 – Charges exceptionnelles	0,00 €	76 – Produits financiers	0,00 €
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €	77 – Produits exceptionnels	175 516,70 €
042 – Opérations d'ordre	175 000,00 €	042 – Opérations d'ordre	0,00 €
TOTAL	198 742,94 €	TOTAL	191 894,70 €
		002 – Excédent de fonctionnement reporté	21 812,09 €
TOTAL	198 742,94 €	TOTAL	213 706,79 €
		RESULTAT DE CLOTURE EXCEDENTAIRE	14 963,85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montants réalisés	Chapitres	Montants réalisés
20 – Immobilisations incorporelles	0,00 €	13 – Subventions d'investissement reçues	0,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	0,00 €	10 – Dotations, fonds divers...	0,00 €
21 – Immobilisations corporelles	0,00 €	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	6 325,20 €
23 – Immobilisations en cours	0,00 €	165 – Dépôts et cautionnements reçus	32,88 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	6 798,07 €	16 – Emprunts et dettes assimilés	0,00 €
040 – Opérations d'ordre	0,00 €	040 – Opérations d'ordre	175 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	041 – Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL	6 798,07 €	TOTAL	181 358,08 €
001 – Déficit d'investissement reporté	6 325,20 €		
TOTAL	13 123,27 €	TOTAL	181 358,08 €
		RESULTAT DE CLOTURE EXCEDENTAIRE	168 234,81 €

Madame Isabelle PIZETTE explique que les résultats du compte administratif sont en adéquation avec les résultats du compte de gestion.

Il apparaît :

- Un excédent de fonctionnement de : 14 963,85 €
- Un excédent d'investissement de : 168 234,81 €.

Après avoir entendu les explications de Madame Isabelle PIZETTE et en avoir délibéré,

Considérant que Mme Isabelle PIZETTE a été élue par l'assemblée en début de séance afin de présider la séance lors de la présentation et de l'approbation du compte administratif conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que de Monsieur le Président du CCAS était excusé pour la séance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération approuvant le compte de gestion du budget principal du CCAS pour l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif du CCAS pour l'exercice 2022 concernant le budget principal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2022.

Adopté à l'unanimité (14 voix)

Pour : Isabelle PIZETTE ; Brigitte RIBES ; Christine BUTEZ ; Marc CHALABREYSSE ; Nicole CROS ; Laurent DESSAUD ; Amélie DOIRE ; Michèle LEVEUGLE ; Roland MARTIN ; Dominique MONTEIL ; Carole RIOU ; Adeline SAVY ; Maurice SOUCHE ; VERNET Laurie.

La Présidente de la séance,
Isabelle PIZETTE



La secrétaire de séance,
Adeline SAVY

